

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE252

présenté par

M. Benbrahim, Mme Battistel, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 7 :

« De tendre vers 13 gigawatts de nouvelles capacités installées de production d'électricité d'origine nucléaire à l'horizon 2050. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de 2e repli des députés Socialistes et apparentés vise à préciser un objectif de construction de huit nouveaux réacteurs électronucléaires EPR 2 de 1650 megawatts d'ici 2050 soit une capacité installée cible de 13 (13,2) gigawatts. Nous excluons à ce stade la construction de SMR mais proposons par ailleurs que la prochaine période quinquennale soit dévolue à une évaluation de leur pertinence économique et industrielle et à la définition d'un cadre d'emploi pour leur éventuelle exploitation.